

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 277

1<sup>er</sup> mars 2007

### SOMMAIRE

2M Management S.A. ....	13262	GRB S.A. ....	13255
Ability Lubeck Retail S.à r.l. ....	13267	Grevenmarché Sàrl ....	13284
AD GSM Center S.A. ....	13274	Hastings Luxembourg Water S.à.r.l. ....	13296
Alisa Holding S.A. ....	13279	JPMP YPS Holdings S.à r.l. ....	13262
Alisa Holding S.A. ....	13281	Kandahar (Luxembourg) N°2 Limited S.à.r.l. ....	13286
Allfin International S.A. ....	13266	Klarheit S.à r.l. ....	13283
Amazon EU S.à r.l. ....	13279	Kronotor ....	13295
Amazon Media EU S.à r.l. ....	13279	Landmark Investment Management Lux S.à r.l. ....	13266
A. O. C.C. S.A. ....	13296	LBREP II Fox S.à r.l. ....	13250
A.P. International S.A. ....	13261	Menolly Investments 3 S.à r.l. ....	13289
A.T.B. Lux S.A. ....	13260	Merlin Entertainments Group Luxem- bourg S.à r.l. ....	13296
Auviarts S.à r.l. ....	13278	Model-Land S.A. ....	13284
BCP Murano II S.à r.l. ....	13282	Ochun International S.A. ....	13266
Blackport Capital Fund Europe S. à r.l. ..	13289	Perkins Foods (Luxembourg) S.A. ....	13295
Callista Real Estate ....	13294	PG Silver S.A. ....	13289
Card Concept International S.A. ....	13280	Play Lux EquityCo S.à r.l. ....	13296
CharterhouseLuxco ....	13280	Private Equity Group S.A. ....	13274
Cleveland S.A. ....	13289	Red Earth Holdings S.à r.l. ....	13282
Compagnie Générale Intereuropa S.A. ..	13281	REInvest German Properties IV S.à r.l. ..	13284
Darnett Soparfi S.A. ....	13266	Relais Bausch S.à.r.l. ....	13272
Delarue S.A. ....	13295	Rotsac S.à r.l. ....	13272
Der Augenoptiker S.à r.l. ....	13261	Sandlark Investments Holdings S.à.r.l. ....	13278
Der Krier International S.A. ....	13282	Sinea Lux S.à r.l. ....	13279
Emitem Invest S.A. ....	13280	Tridamd S.à.r.l. ....	13278
Erelid S.A. ....	13274	Villa Conrad S.A. ....	13281
Eurocity 2 S.A. ....	13281	Vortex S.A. ....	13280
Even Investments S.à r.l. ....	13284		
Expo-Prom S.A. ....	13278		
Global Multimedia Associates SA ....	13295		

**LBREP II Fox S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 123.121.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and six, on the 1nineteenth of December.  
Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

LBREP II EUROPE HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 106.232, and having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

here represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg,  
by virtue of one proxy given on December 15, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name LBREP II FOX S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Senningerberg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is fixed at thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 37,500.-) represented by one thousand five hundred (1,500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers composed of Category A Managers and Category B Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

**Art. 13.** In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of any Category A Manager, or joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager, or the joint signature of two Category B Managers.

**Art. 14.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, including at least the favourable vote of one Category A Manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

**Art. 15.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

**Art. 16.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 17.** The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 18.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 19.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

**Art. 20.** At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2007.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, LBREP II EUROPE HOLDINGS S.à r.l., prenamed, declared to subscribe to the one thousand five hundred (1,500) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 37,500.-).

The amount of thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 37,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as Managers of the Company for an unlimited period of time:

##### *Category A Managers:*

- Mr. Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on the 10th of May 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America.
- Mr. Robert Shaw, Senior Vice President, born on October 5, 1966 in New York (USA), with professional address at 399 Park Avenue, New York, NY 10022, United States of America.

##### *Category B Managers:*

- Mr. John McCarthy, Company Director, born on the 6th of September 1961 in New York (United States of America), residing at 120 Regents Park Road, London NW1 8XL, United Kingdom.
- Mr. Benoît Jean J. Bauduin, Company Director, born on the 31st March 1976 in Messancy (Belgium), with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The Company shall be bound by the sole signature of any Category A Manager, or joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager, or the joint signature of two Category B Managers.

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LBREP II EUROPE HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 106.232, et ayant son siège social à 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

ici représenté par Madame Rachel Uhl, juriste, résidant à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration donnée le 15 décembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination LBREP II FOX S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à trente-sept mille cinq cents Euro (EUR 37.500,-) représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

**Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant de catégorie A, ou par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, ou par la signature conjointe de deux gérants de catégorie B.

**Art. 14.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie A.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 16.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 18.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le Conseil de Gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 19.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2007.

*Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, LBREP II EUROPE HOLDINGS S.à r.l., précité, déclare souscrire aux mille cinq cents (1.500) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en numéraire de trente-sept mille cinq cents Euro (EUR 37.500,-).

Un montant de trente-sept mille cinq cents Euro (EUR 37.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euro (EUR 2.000,-).

*Décision de l'associé unique*

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

*Gérants de catégorie A:*

- Monsieur Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle à 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;

- Mr. Robert Shaw, Vice-Président, né le 5 octobre 1966 à New York (Etats-Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle à 399 Park Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;

*Gérants de catégorie B:*

- Monsieur John McCarthy, administrateur de sociétés, né le 6 septembre 1961 à New York (Etats-Unis d'Amérique), résidant à 120 Regents Park Road, Londres NW1 8XL, Royaume-Uni.

- Monsieur Benoît Jean J. Bauduin, administrateur de sociétés, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

La Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant de catégorie A, ou par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, ou par la signature conjointe de deux gérants de catégorie B.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché du Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 13, case 2. — Reçu 375 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007012776/211/285.

(070003591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**GRB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.458.

In the year two thousand and six, on the sixth of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of GRB S.A., having its registered office in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of June 20, 2006, not yet published, (hereinafter referred to as the «Company»);

The meeting was opened with Mr. Pierre Mestdagh, employee, residing professionally in Luxembourg, 23, avenue Monterey, in the chair,

who appointed as secretary Miss Claire Alamichel, employee, residing professionally in Luxembourg, 23, avenue Monterey.

The meeting elected as scrutineer Miss Noëlle Piccione, employee, residing professionally in Luxembourg, 23, avenue Monterey.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of capital of EUR 969,000.- (nine hundred sixty-nine thousand euros) to increase it from EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) to EUR 1,000,000.- (one million euros) by creating 9,690 (nine thousand six hundred and ninety) new shares, together with a share premium of a total amount of EUR 117,052,262.20 (one hundred and seventeen million fifty-two thousand two hundred and sixty-two euros and twenty cents). The capital increase added to the total share premium comes to a total amount of EUR 118,021,262.20 (one hundred and eighteen million twenty-one thousand two hundred sixty-two euros and twenty cents).

2. Subscription and payment in by a contribution in kind of the totality of the shares issued by the company incorporated under the Italian law CENNI HOLDING S.r.L., with registered office at I-Imola (BO), Via Molino Rosso 9/C, contribution in kind of EUR 98,050,479.- (ninety-eight million fifty thousand four hundred and seventy-nine euros), distributed as follows:

a) EUR 864,500.- (eight hundred and sixty-four thousand and five hundred euros) for the increase of capital, by creating 8,645 (eight thousand six hundred and forty-five) new shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) per share,

b) EUR 97,185,979.- (ninety-seven million one hundred and eighty-five thousand nine hundred and seventy-nine euros) as Share Premium, i.e. EUR 11,241.8715 (eleven thousand two hundred and forty-one euros and eighty-seven one five cents) per share.

3. Subscription and payment by a contribution in kind of 2,800,000 (two million eight hundred thousand) shares issued by the company incorporated under the Italian law VILLA MASCARELLA DI CENNI ROMANO & C. Società In Accomandita Per Azioni, with registered office at I-Castel San Pietro Terme(BO), Via Mascarelle 924, contribution in kind of EUR 19,970,783.20 (nineteen million nine hundred seventy thousand and seven hundred eighty-three euros and twenty cents), distributed as follows:

a) EUR 104,500.- (one hundred and four thousand five hundred euros) for the increase of capital, by creating 1,045 (one thousand forty-five) new shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) per share,

b) EUR 19,866,283.20 (nineteen million eight hundred and sixty-six thousand two hundred and eighty-three euros and twenty cents) as Share Premium, i.e. EUR 19,010.7973 (nineteen thousand and ten euros and seven nine seven three cents) per share.

4. Modification of the article 3 of the articles of incorporation in order to take into consideration the above mentioned capital increase.

5. Miscellaneous

II. That the shareholders present or represented, the proxy of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholders, initialed *ne varietur* by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

III. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is irregularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting resolves to increase the corporate capital with an amount of EUR 969,000.- (nine hundred sixty-nine thousand euros) in order to increase it from EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) to EUR 1,000,000.- (one million euros) by creating 9,690 (nine thousand six hundred and ninety) new shares, together with a share premium for a total amount of EUR 117,052,262.20 (one hundred and seventeen million fifty-two thousand two hundred and sixty-two euros and twenty cents). The total contribution to the Company will be of EUR 118,021,262.20 (one hundred and eighteen million twenty-one thousand two hundred sixty-two euros and twenty cents).

#### *Subscription and payment*

With the agreement of all the shareholders, the newly issued shares are subscribed by CORDUSIO SOCIETA' FIDUCIARIA PER AZIONI, with registered office at Via Dante 4, 1-20121 Milan, Italy, here represented by Mr. Pierre Mestdagh, prenamed, by virtue of a proxy hereto attached.

The shares thus subscribed are fully paid up by a contribution in kind as follows:

a) a contribution in kind of the totality of the shares issued by the company incorporated under the Italian law CENNI HOLDING S.r.L., société a responsabilité limitée con unico socio - Italian Fiscal Code IT 03238340370 - n. REA: BO - 274765, share capital Eur 100,000.-, with registered office in Italy - Imola (BO) - Via Molino Rosso n. 9/C, such contribution in kind being valued at EUR 98,050,479.- (ninety-eight million fifty thousand four hundred and seventy-nine euros), allocated as follows:

- EUR 864,500.- (eight hundred and sixty-four thousand and five hundred euros) for the increase of capital, by creating 8,645 (eight thousand six hundred and forty-five) new shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) per share,
- EUR 97,185,979.- (ninety-seven million one hundred and eighty-five thousand nine hundred and seventy-nine euros) as Share Premium, i.e. EUR 11,241.8715 (eleven thousand two hundred and forty-one euros and eighty-seven one five cents) per share.

c) a contribution in kind of 2,800,000 (two million eight hundred thousand) shares issued by the company incorporated under the Italian law VILLA MASCARELLA DI CENNI ROMANO & C. Société In Accomandita Per Azioni, Italian Fiscal Code IT 01560921205 - n. REA: BO - 346384, share capital Eur 3,500,000.-, with registered office in Italy - Castel San Pietro Terme (BO) - Via Mascarelle n. 924, such contribution in kind, representing 80% of the issued shares of the said company, being valued at EUR 19,970,783.20 (nineteen million nine hundred seventy thousand and seven hundred eighty-three euros and twenty cents), allocated as follows:

- EUR 104,500.- (one hundred and four thousand five hundred euros) for the increase of capital, by creating 1,045 (one thousand forty-five) new shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) per share,
- EUR 19,866,283.20 (nineteen million eight hundred and sixty-six thousand two hundred and eighty-three euros and twenty cents) as Share Premium, i.e. EUR 19,010.7973 (nineteen thousand and ten euros and seven nine seven three cents) per share.

The present contribution is made in accordance with Article 4-2 of the law of 29 December 1971, as modified by the law of 3 December 1986, which provides for capital duty exemption.

The value at which the contribution was made was approved by a report established by Mr. Jean Bernard Zeimet, independent auditor («réviseur d'entreprises»), in accordance with articles 32-1 and 26-1 of the Luxembourg law governing commercial companies dated 10 August 1915, as amended.

The conclusion of the report established in French is the following:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur totale des actions à émettre en contrepartie, augmentée de la prime d'émission.»

The said report shall remain attached hereto.

The contributor, acting through its proxy, declared that he is the sole owner of the contributed shares, that there are no pre-emption rights nor any other rights attached thereto by virtue of which any person might be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him and that the shares are unencumbered and are freely transferable to the Company.

If supplementary formalities are required in order to implement the transfer of the shares the contributor will undertake the necessary steps as soon as possible and provide the undersigned notary with the relevant proof that such formalities have been accomplished as soon as possible.

The meeting states and acknowledges that the Company CENNI HOLDING S.r.l. results from a split realized in June 2006 on the basis of a balance sheet at February 2006 and that the value at which the shares of the Company CENNI HOLDING S.r.l. are contributed is based on the value of these accounts. As soon as final value will be known, the issue premium paid will be adjusted and recorded by a notarial deed.

All powers are hereby given to the proxyholders of the shareholders and the contributor to appear before notary in order to state the value of the new issue premium.

#### *Second resolution*

The general meeting resolved to amend the first paragraph of article 3 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

«The corporate capital is fixed at EUR 1,000,000.- (one million euros) represented by 10,000 (ten thousand) shares of one hundred euro (EUR 100.-) each».

#### *Capital duty exemption request*

Considering that the present deed documents an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of more than 65% of the shares of two companies having their registered offices in an European Union Member State, the Company requests in accordance with Article 4-2 of the law of 29 December 1971, as modified by the law of 3 December 1986, the exemption from capital duty.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at EUR 9,000.-.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le six novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de GRB S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 20 juin 2006, non encore publié, (ci-après la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 23, avenue Monterey,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Claire Alamichel, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Noëlle Piccione, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée a pour

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence du montant de EUR 969.000,- (neuf cent soixante-neuf mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente-et-un mille euros) à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) par la création et l'émission 9.690 (neuf mille six cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de EUR 117.052.262,20 (cent dix-sept millions cinquante-deux mille deux cent soixante-deux euros vingt cents). L'apport total (augmentation de capital et prime d'émission) s'élève à EUR 118.021.262,20 (cent dix-huit millions vingt-et-un mille deux cent soixante-deux euros vingt cents).

2. Souscription et libération par un apport en nature consistant dans la totalité des actions émises par la société de droit italien dénommée CENNI HOLDING S.r.l., avec siège social à I-Imola (BO), Via Molino Rosso 9/C, apport évalué à EUR 98.050.479,- (quatre-vingt-dix-huit millions cinquante mille quatre cent soixante-dix-neuf euros), alloués comme suit:

a) EUR 864.500,- (huit cent soixante-quatre mille cinq cents euros) pour l'augmentation de capital par la création de 8.645 (huit mille six cent quarante-cinq) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) par action,

b) EUR 97.185.979,- (quatre-vingt-dix-sept millions cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent soixante-dix-neuf euros) à titre de prime d'émission, i.e. EUR 11.241,8715 (onze mille deux cent quarante et un euros quatre-vingt sept quinze cents) par action.

3. Souscription et libération par un apport en nature consistant dans 2.800.000 (deux millions huit cent mille) actions émises par la société de droit italien VILLA MASCARELLA DI CENNI ROMANO & C. Société In Accomandita Per Azioni, avec siège social à I-Castel San Pietro Terme (BO), Via Mascarella 924, apport évalué à EUR 19.970.783,20 (dix-neuf millions neuf cent soixante-dix mille sept cent quatre-vingt-trois euros vingt cents), alloués comme suit:

a) EUR 104.500,- (cent quatre mille cinq cents euros) pour l'augmentation de capital, par la création de 1.045 (mille quarante-cinq) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) par action;

b) EUR 19.866.283,20 (dix-neuf millions huit cent soixante-six mille deux cent quatre-vingt-trois euros vingt cents) à titre de Prime d'Emission, i.e. EUR 19.010,7973 (dix-neuf mille dix euros soixante-dix-neuf soixante-treize cents) par action.

4. Modification de l'article trois des statuts en vue de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

5. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence du montant de EUR 969.000,- (neuf cent soixante-neuf mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente-et-un mille euros) à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) par la création et l'émission 9.690 (neuf mille six cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de EUR 117.052.262,20 (cent dix-sept millions cinquante-deux mille deux cent soixante-deux euros vingt cents). L'apport total sera de EUR 118.021.262,20 (cent dix-huit millions vingt-et-un mille deux cent soixante-deux euros vingt cents).

### Souscription et libération

Les actions nouvellement émises sont souscrites par CORDUSIO SOCIETA' FIDUCIARIA PER AZIONI, avec siège social à Via Dante no 4, I-20121 Milan, Italie, ici représentée par Monsieur Pierre Mestdagh, prénommé, en vertu d'une procuration ci-annexée.

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par un apport en nature comme suit:

a) un apport en nature consistant dans la totalité des actions émises par la société de droit italien dénommée CENNI HOLDING S.r.l., société a responsabilité limitata con unico socio - Codice Fiscale IT 03238340370 -n. REA: BO - 274765, capital social Eur 100.000,- avec siège social à Italia - Imola (BO) - Via Molino Rosso n. 9/C, apport évalué à EUR 98.050.479,- (quatre-vingt-dix-huit millions cinquante mille quatre cent soixante-dix-neuf euros), alloués comme suit:

a) EUR 864.500,- (huit cent soixante-quatre mille cinq cents euros) pour l'augmentation de capital par la création de 8.645 (huit mille six cent quarante-cinq) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) par action,

b) EUR 97.185.979,- (quatre-vingt-dix-sept millions cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent soixante-dix-neuf euros) à titre de prime d'émission, i.e. EUR 11.241,8715 (onze mille deux cent quarante et un euros quatre-vingt sept quinze cents) par action.

b) un apport en nature consistant en 2.800.000,- (deux millions huit cent mille) actions émises par la société de droit italien VILLA MASCARELLA DI CENNI ROMANO & C. Société In Accomandita Per Azioni, Codice Fiscale IT 01560921205 - n. REA: BO - 346384, capital social Eur 3.500.000, avec siège social à Italia - Castel San Pietro Terme (BO) -Via Mascarelle n. 924, représentant 80% des actions de ladite Société, apport évalué à EUR 19.970.783,20 (dix-neuf millions neuf cent soixante-dix mille sept cent quatre-vingt-trois euros vingt cents), alloués comme suit:

- EUR 104.500,- (cent quatre mille cinq cents euros) pour l'augmentation de capital, par la création de 1.045 (mille quarante-cinq) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) par action;

- EUR 19.866.283,20 (dix-neuf millions huit cent soixante-six mille deux cent quatre-vingt-trois euros vingt cents) à titre de Prime d'Emission, i.e. EUR 19.010,7973 (dix-neuf mille dix euros soixante-dix-neuf soixante-treize cents) par action.

Ces apports sont réalisés en conformité avec l'article 4-2 de la loi du 29 décembre, telle que modifiée, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

L'évaluation de ces apports a fait l'objet d'un rapport de Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, conformément aux articles 32-1 et 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La conclusion du rapport est la suivante:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur totale des actions à émettre en contrepartie, augmentée de la prime d'émission.»

Ce rapport restera annexé aux présentes.

L'apporteur, agissant par son représentant, a déclaré qu'il est le seul propriétaire des actions apportés et qu'il n'existe pas de droit de préemption ou autres droits attachés à celles-ci par lesquels une quelconque personne serait en droit de demander qu'une ou plusieurs des actions lui soient transférées et que les actions sont libres de toutes charges et librement cessibles à la Société.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert de ces actions, rapporteur, prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible et fournira au notaire soussigné la preuve que ces formalités ont été accomplies.

L'Assemblée décide et constate que la société CENNI HOLDING S.r.l. résulte d'une scission réalisée en juin 2006 sur base d'un bilan arrêté en février 2006. et que la valeur des actions apportées de la société CENNI HOLDING S.r.l. est basée sur la valeur arrêtée au jour de la scission. Dès que la valeur finale sera connue, la prime d'émission payée sera ajustée et constatée par acte notarié. Tous pouvoirs sont donnés aux mandataires des actionnaires et souscripteurs pour comparaître devant notaire pour arrêter le montant exact de la prime d'émission.

### Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune ».

*Demande en exonération du droit d'apport*

Compte tenu du fait que le présent acte documente une augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de plus de 65% des actions de deux sociétés ayant leur siège dans un pays membre de l'Union Européenne, la Société requiert conformément à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, l'exonération du droit d'apport.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 9.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Mestdagh, C. Alamichel, N. Piccione, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 13 novembre 2006, vol. 438, fol. 74, case 11. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 novembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007012733/242/262.

(070003565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**A.T.B. Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5877 Hesperange, 385, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 71.998.

L'an deux mille six, le dix-sept novembre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme A.T.B. LUX S.A., avec siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 7 octobre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 951 du 13 décembre 1999, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 26 mai 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 732 du 10 juillet 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 71.998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Daniel Phong, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Blazenka Bartolovic, employée privée, demeurant à Nospelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Danielle Ginter, employée privée, demeurant à Larochette.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Transfert du siège social à L-5877 Hesperange, 385, route de Thionville, et modification subséquente du premier alinéa de l'article deux des statuts.

2. Divers.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-5877 Hesperange, 385, route de Thionville, et de modifier, par conséquent, le premier alinéa de l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Hesperange.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: D. Phong, B. Bartolovic, D. Ginter, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, vol. 156S, fol. 14, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007011089/227/46.

(070003535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**Der Augenoptiker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6685 Wasserbillig, 13, Mercado-Center Magazin.

R.C.S. Luxembourg B 86.008.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007012228/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01118. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**A.P. International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 88.791.

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société A.P. INTERNATIONAL S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 1, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich en date du 23 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1509 du 18 octobre 2002, dont les statuts n'ont jamais été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Helena Di Vito, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La présidente déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1) Changement de la date statutaire pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2) Modification subséquente des statuts.

3) Divers.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée générale décide de changer la date statutaire pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra dorénavant le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide par conséquence de modifier l'article 6 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts de la Société afin de leur donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. alinéa 1<sup>er</sup>.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures et pour la première fois en 2007.»

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à cinq cents euros (500,- EUR) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Mager, S. Marion, H. Di Vito, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 27 décembre 2006, vol. 471, fol. 49, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 3 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007012726/5770/56.

(070003654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**JPMP YPS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: EUR 160.850,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.081.

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 22 décembre 2006 que:

- THEATRE DIRECTORSHIP SERVICES ALPHA S.à r.l. a démissionné de son mandat de liquidateur de la Société avec effet immédiat.

- EPSYLON RECEIVERSHIP LIMITED, ayant son siège social à OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY TRUST LTD. OMC Chamber P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, est nommé liquidateur de la Société en remplacement du liquidateur démissionnaire avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 27 décembre 2006.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007011474/1035/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX07061. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

**2M Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.134.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Ont comparu:

La société de droit du Belize WESTA MANAGEMENT INC., avec siège social à Belize, Belize-City, 60 Marquet Square, inscrite auprès du «Registrar of International Business Companies» sous le numéro 56.682,

Ici représentée par Monsieur Vincent La Mendola, prénommé, en vertu d'une procuration générale donnée le 18 décembre 2006.

laquelle procuration, copie de la procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de 2M MANAGEMENT S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Des bureaux, agences et succursales peuvent être créés tant au Grand-Duché qu'à l'étranger par simple décision du conseil d'administration.

Le siège de la société pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet, l'achat, la vente, la gestion, la mise en valeur de son patrimoine immobilier, ainsi que toute opération se rapportant directement à cet objet social et ce tant à Luxembourg qu'à l'étranger.

En outre elle a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créée à cet effet dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,00) chacune.

Les titres peuvent être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

En cas de décès d'un actionnaire, les actionnaires survivants jouissent dans tous les cas d'un droit de préférence pour le rachat des actions de l'actionnaire décédé.

L'actionnaire qui désire céder toutes ou partie de ses actions à un non-actionnaire doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société.

Le prix de rachat ou de cession des actions se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai d'un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus sont considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence qui accroîtra les droits des autres actionnaires au prorata de leurs participations.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins ou un administrateur unique, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée. En l'hypothèse de la vacance du poste d'administrateur unique, l'assemblée générale procédera à la nomination d'un ou trois nouveaux administrateurs.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur. La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration unique entre administrateurs étant permise.

Les administrateurs peuvent également voter par lettre ou fax.

Une résolution formulée par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, a le même effet qu'une résolution votée lors d'une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Les résolutions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par les administrateurs présents.

L'authentification de copies ou d'extraits de ces procès-verbaux est faite par un administrateur.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Le conseil d'administration a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Exceptionnellement, la première personne à qui sera déléguée la gestion journalière de la société peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12.** L'assemblée générale des actionnaires fixe le pouvoir de signature.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois d'avril à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les limitations légales.

Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou le ou les commissaires peuvent convoquer une assemblée générale extraordinaire. Une telle assemblée générale extraordinaire doit être convoquée si des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social en font la demande.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, de l'accord du ou des commissaires et aux conditions prévues par la loi.

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise aux conditions de quorum et de vote d'une modification statutaire.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) La première assemblée générale annuelle se réunira en l'an 2008.
- 2) Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

#### *Souscription et libération*

Les actions ont été souscrites par la société de droit du Belize WESTA MANAGEMENT INC., avec siège social à Belize, Belize-City, 60 Marquet Square, inscrite auprès du «Registrar of International Business Companies» sous le numéro 56.682,

Total: cent . . . . . 100 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,00 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,00).

#### *Assemblée Générale extraordinaire*

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Richard Turner, réviseur d'entreprises, né à Bloemfontein (Afrique du Sud) le 10 décembre 1939, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 60, Grande Rue.

b) Monsieur Abdelmajid Barkoukou, employé privé, né à Moyeuve Grande (France) le 24 octobre 1973, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

c) Monsieur Vincent La Mendola, expert-comptable, né à Mondelange (France) le 8 février 1967, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

4. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE VINCENT LA MENDOLA S.à r.l., avec siège social à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, numéro 85.775.

5. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2012.

6. L'assemblée nomme pour une durée indéterminée, Monsieur Vincent La Mendola, prénommé, administrateur-délégué, conformément à l'article 11 des statuts.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué.

#### *Remarque*

L'attention de la comparante a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article quatre des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénoms, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. La Mendola, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 28 décembre 2006, vol. 408, fol. 78, case 5. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 2 janvier 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007012748/243/179.

(070003963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**Darnett Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 59.129.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 3 janvier 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007012723/5770/12.

(070003795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**Ochun International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 90.532.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 3 janvier 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007012721/5770/12.

(070003798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**Landmark Investment Management Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 112.525,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 113.428.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 novembre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007012715/242/13.

(070003646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**Allfin International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 29.322.

---

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007012193/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00522. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**Ability Lubeck Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 123.118.

—  
STATUTES

In the year two thousand and six, on the nineteenth of December.  
Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ABILITY LUBECK RETAIL HOLDINGS S.à.r.l., a private limited liability company, under process of incorporation with the Trade and Companies Register of Luxembourg, and having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

here represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of one proxy given in December 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name ABILITY LUBECK RETAIL S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is set to twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) split into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers composed of Category A Managers and Category B Managers. The managers need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

**Art. 13.** In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article have been complied with.

In addition, the manager(s) will have all powers to manage the company and to make decisions on all strategic issues including investments and disposals.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the managers, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

**Art. 14.** The Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the Board of Managers amongst which at least one Category B Manager. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, amongst which the favourable vote or abstention of the Category B Manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

**Art. 15.** The Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

**Art. 16.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 17.** The Company's financial year starts on the first of June and ends on the thirty-first of May of each year.

**Art. 18.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 19.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

**Art. 20.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of May 2007.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, ABILITY LUBECK RETAIL HOLDINGS S.à r.l., prenamed, declared to subscribe for all five hundred (500) shares for an aggregate nominal value of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), and have them fully paid up by contribution in cash in the same amount.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euros (EUR 2,000.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

1) The shareholder resolves to appoint the following persons as Managers of the Company:

##### *Category A Manager:*

-Mr Andreas Panayiotou, Company Chairman, born on the 9th of January 1966 in London, United Kingdom, residing at High Warren, Theyden Mount, Epping, Essex CM16 7PT, United Kingdom.

##### *Category B Manager:*

-Mr Robert Faber, Company Director, born on the 15th of May, 1964, Luxembourg, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

The duration of the mandates is unlimited.

2) The shareholder resolves to fix the address of the Company at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ABILITY LÜBECK RETAIL HOLDINGS S.à r.l, une société à responsabilité limitée, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

Ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en décembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une Société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination ABILITY LÜBECK RETAIL S.à.r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, toutes d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de Gérants de catégorie A et de Gérants de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

**Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

De plus, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoir pour gérer la Société et prendre les décisions afférentes aux questions stratégiques, notamment, les investissements et les actes de disposition.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est valablement engagée par la signature de son Gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B.

**Art. 14.** Le Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance, parmi lesquels doit figurer au moins un Gérant de catégorie B. Les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, parmi lesquels le vote affirmatif ou l'abstention du Gérant de catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant<sup>A</sup> au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 16.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier juin et se termine le trente et un mai de chaque année.

**Art. 18.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 19.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un mai 2007.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, ABILITY LUBECK RETAIL HOLDINGS S.à r.l., susnommée, déclare souscrire les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale totale de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), et les libérer intégralement par versement en numéraire du même montant.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

#### *Décision de l'associé unique*

L'associé unique décide de:

1) Nommer les personnes suivantes en tant que Gérants de la Société:

##### *Gérant de Catégorie A:*

- M. Andreas Panayiotou, Administrateur de Société, né le 9 janvier 1966 à Londres, demeurant à High Warren, Theyden Mount, Epping, Essex CM16 7PT, Royaume-Uni.

##### *Gérant de catégorie B:*

- M. Robert Faber, Administrateur de Société, né le 15 mai 1964 à Luxembourg, ayant adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg. La durée du mandat des gérants est illimitée.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 121, avenue de laFaïencerie, L-1511 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 12, case 11. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007012763/211/263.

(070003543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**Rotsac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: SEK 4.116.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.909.

*Extraits des résolutions prises par les actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2006*

L'assemblée a nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Fredrik Arneborn, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant de la catégorie «B».

et a accepté la démission avec effet immédiat de M. Godfrey Abel.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Lars Fredrik Schedin (catégorie «A»), M. Mats Åke Jönsson (catégorie «A»), M. Christophe Cahuzac (catégorie «B») et M. Fredrik Arneborn (catégorie «B»).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007012440/1649/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01503. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**Relais Bausch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7415 Brouch, 59, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.138.

STATUTS

L'an deux mille six, le douze décembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Gusty Bausch, restaurateur, demeurant à L-7415 Brouch, 59, route d'Arlon.
  2. Monsieur Pelé Bausch, restaurateur, demeurant à L-7415 Brouch, 59, route d'Arlon ici représenté par Monsieur Gusty Bausch, prèdit, en vertu d'un pouvoir sous seing-privè lui dèlivrè à Brouch, le 11 dècembre 2006.
  3. Monsieur Gustave Bausch, employè privè, demeurant à L-7415 Brouch, 59, route d'Arlon, ici représentè par Monsieur Gusty Bausch, prèdit, en vertu d'un pouvoir sous seing-privè lui dèlivrè à Brouch, le 11 dècembre 2006.
  4. Monsieur Joseph Bausch, employè privè, demeurant à 7415 Brouch, 59 route d'Arlon, ici représentè par Monsieur Gusty Bausch, prèdit, en vertu d'un pouvoir sous seing-privè lui dèlivrè à Brouch, le 11 dècembre 2006, lesquels pouvoirs, après avoir ètè signès ne varietur par son porteur et le notaire soussignè, resteront annexès aux présentes aux fins de formalisation.
- Lesquels comparants dèclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrètent les statuts suivants:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de RELAIS BAUSCH S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Brouch.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

**Art. 3.** La société a pour objet:

- l'exploitation d'un établissement de restauration avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques, le commerce de produits alimentaires ainsi que l'achat et la vente des articles de la branche.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie, à son objet social

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt-cinq (125,-) euros, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

	Parts
1.- Monsieur Gusty Bausch, prénommé . . . . .	52
2.- Monsieur Pelé Bausch, prénommé . . . . .	24
3.- Monsieur Gustave Bausch, prénommé . . . . .	12
4.- Monsieur Joseph Bausch, prénommé . . . . .	<u>12</u>
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Les associés reconnaissent que le capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

**Art. 6.** Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

**Art. 7.** Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

**Art. 8.** La société est administrée et valablement engagée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille six.

**Art. 11.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

## Assemblée Générale Extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, la décision suivante:

Est nommé gérant unique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Gusty Bausch, prénommé.

La société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-7415 Brouch, 59, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Bausch, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 2006, vol. 922, fol. 94, case 2. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 janvier 2007.

A. Biel.

Référence de publication: 2007012754/203/90.

(070004051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**Private Equity Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 84.023.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007012570/1053/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01885. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**AD GSM Center S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 71.660.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Signature..

Référence de publication: 2007012548/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01592. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**Erelid S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.129.

STATUTS

L'an deux mille six, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme ADVISA S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.252,

ici représentée par un de ses administrateurs, à savoir Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de ERELID S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'associé unique délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-), représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par action.

Le capital autorisé est fixé à deux millions euros (EUR 2.000.000,-) représenté par deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par action.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'associé unique statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à de telles émissions dans les limites du droit préférentiel des actionnaires antérieurs à émettre des actions. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

### **Titre II.- Administration, Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration.

Les administrateurs doivent être au nombre de trois au moins. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Ils sont nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement et de nommer un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

**Art. 7.** Au cas où le conseil d'administration se compose de plusieurs membres, il choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

**Art. 8.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la société et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

**Art. 11.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Au cas où la société n'a qu'un administrateur unique, celui-ci peut engager la société par sa signature individuelle.

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou par l'administrateur unique qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

### **Titre III.- Assemblées générales**

**Art. 13.** L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

**Art. 14.** L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le deuxième vendredi du mois de décembre à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

**Art. 15.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 16.** Les nominations se font et les décisions se prennent d'après les règles ordinaires des assemblées délibérantes; les procès-verbaux sont signés par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent; les copies à délivrer aux tiers sont certifiées conformes à l'original dans les cas où les délibérations de l'assemblée ont été constatées par acte notarié, par le notaire dépositaire de la minute en cause, sinon par la personne désignée à cet effet par les statuts, ou à défaut, par le président du conseil d'administration ou la personne qui le remplace, ces personnes répondant des dommages pouvant résulter de l'inexactitude de leur certificat.

Si la société compte un associé unique, ses décisions sont inscrites dans un procès-verbal.

### **Titre IV.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de chaque année.

**Art. 18.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

### **Titre V.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 19.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### *Disposition générale*

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiées par la loi du 25 août 2006

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

#### *Souscription et Libération*

Les trois mille deux cents (3.200) actions ont été souscrites par la société anonyme ADVISA S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.252.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille six cents Euros (EUR 1.600,-).

#### *Réunion en assemblée générale*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

b) Monsieur Patrice Yande, employé privé, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

c) La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 72.257, représentée par Madame Sandrine Antonelli, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, chargée de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de ladite société.

- 2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommé commissaire:

La société anonyme TRUSTAUDIT S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 73.125.

- 3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2011.

4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

- 5) Le siège social est fixé à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 20 décembre 2006, vol. 362, fol. 96, case 7. — Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 décembre 2006.

H. Beck.

Référence de publication: 2007012740/201/189.

(070003883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**Tridamd S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3926 Mondercange, 2A, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 101.457.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007012551/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX07024. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**Auviarts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007012428/822/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00136. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**Sandlark Investments Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 111.343.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007012563/751/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01873. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**Expo-Prom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 69.433.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007011193/298/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01142. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**Sinea Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3429 Dudelange, 147, route de Burange.  
R.C.S. Luxembourg B 77.914.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 8 janvier 2007.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007011132/612/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01185. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**Alisa Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6790 Grevenmacher, 2, Kurzacht.  
R.C.S. Luxembourg B 78.765.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2001 wurde beim Handelsregister (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. Dezember 2006.

Unterschrift.

Référence de publication: 2007011144/5710/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02255. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**Amazon EU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 37.500,00.**

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.  
R.C.S. Luxembourg B 101.818.

EXTRAIT

Lors des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 20 décembre 2006, il a été décidé:  
- de nommer M. Allan Lyall, avec adresse professionnelle au 5, rue Plaetis, L-2449 Luxembourg, gérant supplémentaire de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour AMAZON EU S.à r.l.

C. Baflast

Référence de publication: 2007011467/2134/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00494. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

**Amazon Media EU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 112.767.

EXTRAIT

Lors des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 20 décembre 2006, il a été décidé:  
- de nommer M. Allan Lyall, avec adresse professionnelle au 5, rue Plaetis, L-2449 Luxembourg, gérant supplémentaire de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour AMAZON MEDIA EU S.à r.l.

C. Baflast

Référence de publication: 2007011468/2134/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00506. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

---

**Emitem Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 95.520.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007011209/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00555. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**CharterhouseLuxco, Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 82.621.

Le bilan au 30 septembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007012191/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02201. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**Card Concept International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 73.588.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007012150/1453/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01438. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**Vortex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 100.789.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007012197/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02224. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**Compagnie Générale Intereuropa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 76.739.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007012196/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00521. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**Eurocity 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 81.443.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007012199/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02241. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**Villa Conrad S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 107.948.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007012182/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02326. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**Alisa Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6790 Grevenmacher, 2, Kurzacht.

R.C.S. Luxembourg B 78.765.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2002 wurde beim Handelsregister (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 21. Dezember 2006.

Unterschrift.

Référence de publication: 2007011145/5710/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02277. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**BCP Murano II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 152.000,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 104.052.

—  
EXTRAIT

Par un transfert en date du 19 décembre 2006, BCP MURANO I S.à r.l. a transmis à BCP MURANO III S.à r.l 52 parts sociales de BCP MURANO II S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007011476/260/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06647. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

**Der Krier International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 79.333.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007012163/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01447. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**Red Earth Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: AUD 41.082,00.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 121.250.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 1<sup>er</sup> décembre 2006 que CVC CAPITAL PARTNERS ASIA II LIMITED, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 87.453, a transféré 381 parts sociales de la société de la manière suivante:

1. transfert de 319 parts sociales de la société à CVC CAPITAL PARTNERS ASIA II LIMITED acting as general partner for and on behalf of CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC II L.P., ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands;

2. transfert de 62 parts sociales de la société à CVC CAPITAL PARTNERS ASIA II LIMITED acting as general partner for and on behalf of CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC II PARALLEL FUND - A L.P., ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 1<sup>er</sup> décembre 2006 que CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 89.461, et CVC CAPITAL PARTNERS ASIA II LIMITED, prénommée, ont transféré 245 parts sociales de la société de la manière suivante:

1. transfert de CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED,

- de 126 parts sociales de la société à CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED acting as general partner for and on behalf of CVC CAPITAL EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P., ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, et

- de 72 parts sociales de la société à CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED acting as general partner for and on behalf of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (B) L.P., ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands;

2. transfert de CVC CAPITAL PARTNERS ASIA II LIMITED, de 47 parts sociales de la société à CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED acting as general partner for and on behalf of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS (B) L.P., prénommée.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 1<sup>er</sup> décembre 2006 que CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 90.393, et CVC CAPITAL PARTNERS ASIA II LIMITED, prénommée, ont transféré 376 parts sociales de la société de la manière suivante:

1. transfert de CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED,

- de 193 parts sociales de la société à CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED acting as general partner for and on behalf of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS (C) IV L.P., ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, et

- de 110 parts sociales de la société à CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED acting as general partner for and on behalf of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (D) L.P., ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands;

2. transfert de CVC CAPITAL PARTNERS ASIA II LIMITED,

- de 53 parts sociales de la société à CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED acting as general partner for and on behalf of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS (D) L.P, prénommée, et

- de 20 parts sociales de la société à CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED acting as general partner for and on behalf of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (E) L.P., ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

Les associés de la société sont désormais:

Associés	Nombre de parts sociales
1. CVC CAPITAL PARTNERS ASIA II LIMITED acting as general partner for and on behalf of CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC II L.P. ....	319
2. CVC CAPITAL PARTNERS ASIA II LIMITED acting as general partner for and on behalf of CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC II PARALLEL FUND - A L.P. ....	62
3. CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED acting as general partner for and on behalf of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P. ....	126
4. CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED acting as general partner for and on behalf of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (B) L.P. ....	119
5. CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED acting as general partner for and on behalf of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (C) L.P. ....	193
6. CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED acting as general partner for and on behalf of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (D) L.P. ....	163
7. CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED acting as general partner for and on behalf of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (E) L.P. ....	20
Total .....	1.002

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2006.

*Pour la société*

Signature

*Un gérant*

Référence de publication: 2007012665/6465/74.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA03104. - Reçu 166 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070003938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**Klarheit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 106.202.

—  
EXTRAIT

En date du 30 septembre 2006, l'associé-gérant unique de la société a décidé de transférer le siège social avec effet immédiat au 16, rue Beck à L-1222 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2006.

Pour KLARHEIT, S.à r.l.

J. S. Gunning

Associé-gérant

Référence de publication: 2007012681/6740/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02854. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**Model-Land S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 55.605.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

M. S. Willems.

Référence de publication: 2007012352/2650/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00576. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**Grevenmarché Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6755 Grevenmacher, 9, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 103.194.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2006.

GREVENMARCHE, S.à r.l.

M. C. Dejesus

Gérant

Référence de publication: 2007012347/2650/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00568. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**Even Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.104.650,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 115.994.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 octobre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007012688/242/13.

(070003633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**REInvest German Properties IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 116.599.

In the year two thousand and six, on the nineteenth of December.

Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

REINVEST GERMANY, S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, number 115.331, having its registered office at 1 B Heienhaff, L-1736 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Mrs. Rachel Uhl, Lawyer, with professional address at 15, côte d'Eich, L-17450 Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 19, 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of REINVEST GERMAN PROPERTIES IV, S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 1 B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, under number 116.599, incorporated by a deed of the undersigned notary of May 17, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1455 dated July 28, 2006.

II. The Company's share capital is fixed at one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) represented by four thousand (4,000) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to amend the article 2 of the Company's articles of association as follows:

« **Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.»

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately seven hundred fifty Euro (EUR 750.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le ndix-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

REINVEST GERMANY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, numéro 115.331 et ayant son siège social au 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg,

ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 décembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de REINVEST GERMAN PROPERTIES IV, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1 B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 116.599, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 17 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1455 en date du 28 juillet 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent mille Euro (EUR 100.000,-) représenté par quatre mille (4.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

VIII. L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 2.** La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Un objet social supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de propriétés immobilières dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger aussi bien que toutes les opérations touchant aux propriétés immobilières, y compris la détention directe ou indirecte de participations au Luxembourg ou des sociétés étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location des propriétés immobilières.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante Euro (EUR 750,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 14, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007012712/211/105.

(070003487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

#### **Kandahar (Luxembourg) N°2 Limited S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 120.697.

L'an deux mille six, le neuf novembre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 84.993,

ici représentée par Madame Polyxéni Kotoula, employée privée, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 9 novembre 2006,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. TMF CORPORATE SERVICES S.A., prénommée, est la seule associée de la société à responsabilité limitée KANDAHAR (LUXEMBOURG) N ° 2 LIMITED S.A.R.L., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, constituée sous la dénomination LuxCo 3, S.à r.l. suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 10 octobre 2006, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 19 octobre 2006, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg,

2. L'associée unique, représentée comme dit, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de changer la devise d'expression du capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) en huit mille trois cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 8.375,00), par application du cours de change de zéro virgule soixante-sept Livres Sterling (GBP 0,67) pour un euro (EUR 1,00), et de changer la valeur nominale des parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,00) à seize virgule soixante-quinze Livres Sterling (GBP 16,75).

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 125,00), pour le porter de son montant actuel de huit mille trois cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 8.375,00) à huit mille cinq cents Livres Sterling (GBP 8.500,00) sans création de parts sociales nouvelles.

L'augmentation de capital a été entièrement libérée moyennant un apport en espèces de cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 125,00), de sorte que ladite somme se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ce que l'associée unique reconnaît.

*Troisième résolution*

L'associée unique décide de fixer la valeur nominale à vingt Livres Sterling (GBP 20,00) par part sociale.

*Quatrième résolution*

L'associée unique décide de modifier en conséquence l'article six des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Version française:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à huit mille cinq cents Livres Sterling (GBP 8.500,00), représenté par quatre cent vingt-cinq (425) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,00) chacune.»

Version anglaise:

« **Art. 6.** The corporate capital is set at eight thousand five hundred Pound Sterling (GBP 8,500.00), represented by four hundred twenty-five (425) shares of twenty Pound Sterling (GBP 20.00) each.»

*Cinquième résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinquante-et-un mille cinq cents Livres Sterling (GBP 151.500,00), pour le porter de son montant actuel de huit mille cinq cents Livres Sterling (GBP 8.500,00) à cent soixante mille Livres Sterling (GBP 160.000,00), par la création et l'émission de sept mille cinq cent soixante-quinze (7.575) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,00), chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

L'associée unique décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée, KANDAHAR TRUST, Monsieur Martin McGann, Madame Amanda Hill, Monsieur David Ross et Monsieur Michael Tyler, tous ci-après dénommés.

*Intervention - Souscription - Libération*

Sont ensuite intervenus:

1) KANDAHAR TRUST, avec siège social à Goodman's Bay, Corporate Centre, West Bay Street, PO Box N-4938 Nassau (Bahamas),

ici représentée par Madame Polyxéni Kotoula, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 9 novembre 2006,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite intervenante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire six mille cinq cent cinquante-neuf (6.559) parts sociales nouvellement émises d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,00),

2) Monsieur Martin McGann, expert-comptable, demeurant à SE3 7RB Londres, 10, Westcombe Park Road,

ici représenté par Madame Polyxéni Kotoula, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 9 novembre 2006,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ledit intervenant, représenté comme indiqué ci-avant, déclare souscrire deux cent trente-quatre (234) parts sociales nouvellement émises d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,00),

3) Madame Amanda Hill, administrateur de société, demeurant à SW18 3QS Londres, 60A, Quinton Street,

ici représentée par Madame Polyxéni Kotoula, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 9 novembre 2006,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite intervenante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire cent soixante-trois (163) parts sociales nouvellement émises d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,00),

4) Monsieur David Ross, administrateur de société, demeurant à LE18 9QG Market Harborough, Nevil Holt Hall, Drayton Road, Nevil Holt,

ici représenté par Madame Polyxéni Kotoula, prénommée

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 9 novembre 2006,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ledit intervenant, représenté comme indiqué ci-avant, déclare souscrire quatre cent cinquante-six (456) parts sociales nouvellement émises d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,00),

5) Monsieur Michael Tyler, administrateur de société, demeurant à SW19 8JH Londres, 99, Hayden Park Road,

ici représenté par Madame Polyxéni Kotoula, prénommée

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 9 novembre 2006,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ledit intervenant, représenté comme indiqué ci-avant, déclare souscrire cent soixante-trois (163) parts sociales nouvellement émises d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,00).

L'augmentation de capital a été entièrement libérée par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent cinquante et un mille cinq cents Livres Sterling (GBP 151.500,00), se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

#### *Sixième résolution*

Les associés décident de modifier en conséquence l'article six des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:  
Version française:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent soixante mille Livres Sterling (GBP 160.000,00), représenté par huit mille (8.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,00) chacune.»

Version anglaise:

« **Art. 6.** The corporate capital is set at one hundred sixty thousand Pound Sterling (GBP 160,000.00), represented by eight thousand (8,000) shares of twenty Pound Sterling (GBP 20.00) each.»

#### *Septième résolution*

Les associés décident d'accepter la démission de la gérante de la société, à savoir TMF CORPORATE SERVICES S.A., prénommée, et de nommer en son remplacement, pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Martin McGann, expert-comptable, né à Cambridge (Royaume-Uni), le 10 janvier 1961, demeurant à SE3 7RB Londres, 10, Westcombe Park Road,

b) Monsieur Martijn Bosch, banquier, né à Hengelo (Pays-Bas), le 28 octobre 1976, demeurant à 1689 DC Zwaag, Amsterdam, Kaperg 8,

c) Monsieur Jorge Perez Lozano, employé privé, né à Mannheim (Allemagne), le 17 août 1973, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

La société est engagée par la signature conjointe de deux gérants.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de ce qui précède, est évalué à quatre mille euros (EUR 4.000,00).

Pour les besoins de l'enregistrement les augmentations de capital sont évaluées à deux cent vingt-six mille trois cent cinq virgule quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 226.305,97).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Kotoula, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, vol. 156S, fol. 5, case 2. — Reçu 2.254,98 euros.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2006.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007012700/227/123.

(070003519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**Blackport Capital Fund Europe S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 125.000,00.**Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 120.775.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 décembre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007012717/242/13.

(070003641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**Cleveland S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 72.965.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 3 janvier 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007012719/5770/12.

(070003803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**PG Silver S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.774.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 novembre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007012690/242/12.

(070003551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**Menolly Investments 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 123.122.

## STATUTES

In the year two thousand and six, on the nineteenth of December.  
Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

MENOLLY INVESTMENTS S.à.r.l., a private limited liability company, having its registered office at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, under process of registration with the Trade and Companies Register of Luxembourg, Here represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of one proxy given on December 15, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name MENOLLY INVESTMENTS 3 S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is set to twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) split into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers composed of Category A Managers and Category B Managers. The managers need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

**Art. 13.** In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article have been complied with.

In addition, the manager(s) will have all powers to manage the company and to make decisions on all strategic issues including investments and disposals.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the managers, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

**Art. 14.** The Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the Board of Managers amongst which at least one Category B Manager. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, amongst which the favourable vote or abstention of the Category B Manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

**Art. 15.** The Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

**Art. 16.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 17.** The Company's financial year starts on the first of July and ends on the thirtieth of June of each year.

**Art. 18.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 19.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

**Art. 20.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirtieth of June 2007.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, MENOLLY INVESTMENTS S.à r.l., prenamed, declared to subscribe for all five hundred (500) shares for an aggregate nominal value of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), and have them fully paid up by contribution in cash in the same amount.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

1) The shareholder resolves to appoint the following persons as Managers of the Company:

##### *Category A Manager:*

- Mr. Brendan O'Byrne, Chartered Accountant, born on the 5th of March 1957, residing at 4, The Mall, Main Street, Lucan, Dublin, Ireland.

##### *Category B Manager:*

- Mr. Alain Heinz, Company Director, born on the 17th of May, 1968, in Forbach, France, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

The duration of the mandates is unlimited.

2) The shareholder resolves to fix the address of the Company at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MENOLLY INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement au 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 décembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une Société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination MENOLLY INVESTMENTS 3 S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, toutes d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de Gérants de catégorie A et de Gérants de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

**Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

De plus, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoir pour gérer la Société et prendre les décisions afférentes aux questions stratégiques, notamment, les investissements et les actes de disposition.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est valablement engagée par la signature de son Gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B.

**Art. 14.** Le Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance, parmi lesquels doit figurer au moins un Gérant de catégorie B. Les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, parmi lesquels le vote affirmatif ou l'abstention du Gérant de catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 16.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de chaque année.

**Art. 18.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 19.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente juin 2007.

*Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, MENOLLY INVESTMENTS S.à.r.l., susnommée, déclare souscrire les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale totale de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), et les libérer intégralement par versement en numéraire du même montant.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euro (EUR 2.000,-).

*Décision de l'associé unique*

L'associé unique décide de:

1) Nommer les personnes suivantes en tant que Gérants de la Société:

*Gérant de Catégorie A:*

- M. Brendan O'Byrne, Expert Comptable, né le 5 mars 1957, demeurant au 4, The Mall, Main Street, Lucan, Dublin, Irlande.

*Gérant de catégorie B:*

- M. Alain Heinz, Administrateur de Société, né le 17 mai 1968 à Forbach, France, demeurant au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 13, case 1. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007012778/211/260.

(070003595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**Callista Real Estate, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 106.387.

—

In addition to the Annual General Meeting of the Shareholders held on June 20th, 2006, it has been resolved the following:

- To transfer the registered office of the company from 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, to 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

December 12th 2006.

M. Holmberg / N. Gloesener / G. Wecker.

**Suit la traduction française:**

En addition de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 20 juin 2006, il a été résolu:

- De transférer le siège social de la société du 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

M. Holmberg / N. Gloesener / G. Wecker.

Référence de publication: 2007012683/1369/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX05156. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070003786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**Delarue S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 85.000.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 3 janvier 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007012694/5770/13.

(070003808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**Kronotor, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 98.065.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2007012439/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02252. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**Perkins Foods (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 10-12, Parc d'Activités Capellen.  
R.C.S. Luxembourg B 38.868.

*Extrait d'une résolution circulaire des administrateurs de la Société*

Il résulte d'une résolution circulaire des administrateurs de la Société en date du 2 novembre 2006 que le mandat de M. Rudi Wuyts en tant qu'administrateur-délégué de la Société a été renouvelé jusqu'à l'assemblée annuelle appelée à délibérer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

*Pour PERKINS FOODS (LUXEMBOURG) S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007012424/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00427. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**Global Multimedia Associates SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 97.228.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007012437/822/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00134. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**Merlin Entertainments Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**  
(anc. Play Lux EquityCo S.à r.l.).  
Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 108.846.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 novembre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007012706/242/13.

(070003505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**A. O. C.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4973 Dippach, 156, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 64.467.

---

Le bilan de clôture au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007012348/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX07022. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**Hastings Luxembourg Water S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 100.413.

---

EXTRAIT

Le 2 novembre 2006, HDF (UK) HOLDINGS LIMITED, l'associée unique de la Société, a pris acte de la démission de M. Paul Butler comme gérant de la Société au 30 octobre 2006, avec effet immédiat.

L'associée unique de la Société a décidé de ne pas remplacer le gérant démissionnaire et donc de réduire le nombre de gérants de cinq à quatre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Pour HASTINGS LUXEMBOURG WATER, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007012409/267/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07485. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---